

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 29 DECEMBRE 2018**

Chères et Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce notamment pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous avons sollicité par voie de requête et obtenu selon ordonnance du Tribunal de Commerce de Paris en date du 20 juin 2018, une prorogation du délai au 30 septembre 2018 pour tenir notre assemblée générale. Nous avons présenté au Tribunal de Commerce de Paris une seconde requête en date du 18 septembre 2018 en prorogation de ce délai au 31 décembre 2018.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE –
ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES.**

L'exercice 2017 a été marqué par :

- La stabilisation de l'audience de France Soir ainsi que la croissance des revenus publicitaires.
- La restructuration du réseau IT PRET avec de nouveaux mandataires et le renouvellement des conventions bancaires.
- L'échec de l'augmentation de capital, malgré un engagement pris par un investisseur à hauteur de 5 millions d'€ en date du 26 décembre 2016 qui a contraint le PDG à rechercher des solutions alternatives avec beaucoup de difficultés, et à solliciter le principal actionnaire pour soutenir financièrement la société le temps de finaliser une nouvelle levée de fonds.

En conséquence, l'exercice social 2017 se solde par une perte comptable de 1 284 731 €, pour des capitaux propres devenus négatifs de – 89 808 € et une trésorerie très tendue.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- Signature d'une première term sheet avec un autre investisseur pour un montant de 2Me qui n'a pas été suivie d'effet pour cause de situation comptable jugée trop difficile par l'investisseur.
- Signature en septembre 2018 d'une autre term sheet avec un autre investisseur pour 4,9 millions d'€.
- Requête de conciliation amiable déposée en Novembre 2018.
- Dépôt d'un dossier d'aide (aux media numériques) au fonds Google.
- Retrait d'office de l'agrément d'établissement de paiement par l'ACPR pour cause de non utilisation par la société (décision qui ne constitue pas une sanction).

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité de recherche et de développement n'a été effectuée au cours de l'exercice social.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La société entend finaliser au moins l'une des deux augmentations de capital présentées au vote des actionnaires le 29 décembre 2018. Dans une telle situation, elle sera en mesure de régler ses arriérés envers les tiers, solder sa dette intra-groupe, développer encore plus fortement l'audience du media France Soir qui a atteint près de 2,8 millions de visiteurs uniques (estimation novembre 2018) pour plus de 5 millions de pages vues sur le même mois. Elle sera également enfin en mesure de terminer les développements informatiques devant permettre de lancer le jeu participatif qui intéresse fortement les investisseurs sollicités.

Les risques identifiés pesant sur la société à fin 2017 sont les suivants :

- Dépendance à court terme du soutien financier des actionnaires tant qu'une augmentation de capital ne sera pas finalisée.
- Lancement du jeu-concours dont le succès n'est pas mesurable par avance.
- Respect du timing de lancement des opérations.
- Risque de perte de confiance des partenaires bancaires liés à la filiale IT PRET.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société détient quatre participations au 31 décembre 2017.

1. SHOPPER UNION France S.A.S

La première, SHOPPER UNION FRANCE S.A.S., détenue intégralement par MUTUALIZE CORPORATION S.A., a été constituée le 28 mars 2013. Elle a pour objet le commerce électronique et toute prestation de service et activités liées à Internet, ainsi que la communication d'informations en ligne et sur tous supports.

L'activité de la société SHOPPER UNION FRANCE, peut être analysée comme suit :

L'exercice au 31 décembre 2017 s'est clôturé avec une perte de 310 647 €.

Cette société a obtenu les résultats suivants :

Chiffre d'affaires : 144 847 €

Résultat d'exploitation : - 310 061 €

Résultat courant avant impôt :- 311 109 €

2. S.D.A.U.G France S.A.S

La seconde participation, S.D.A.U.G. FRANCE S.A.S., détenue intégralement par MUTUALIZE CORPORATION SA, a été constituée le 28 mars 2013. Elle a pour objet le conseil en communication, l'élaboration de supports d'information et de communication, notamment électroniques et (ou) informatiques.

L'activité de la société S.D.A.U.G. FRANCE S.A.S peut être analysée comme suit :

L'exercice au 31 décembre 2017 s'est clôturé avec un bénéfice de 14 844 €.

Cette société a obtenu les résultats suivants :

Chiffre d'affaires : 341 550 €

Résultat d'exploitation : +23 373 €

Résultat courant avant impôt : +20 978 A

3. IPRET SàRL

La troisième participation, IPRET SàRL, est détenue intégralement par MUTUALIZE CORPORATION SA (société constituée en novembre 2012).

Elle a été acquise par rachat de titres au cours de l'exercice 2015 pour 1 000 €.

Elle a pour objet la vente de progiciel informatique et toutes activités pouvant s'y rattacher.

L'activité de la société IPRET SàRL peut être analysée comme suit :

L'exercice au 31 décembre 2017 (18 mois) s'est clôturé avec une perte de 131 129 €.

Cette société a obtenu les résultats suivants :
Chiffre d'affaires : 44 864 €
Résultat d'exploitation : -127 970 €
Résultat courant avant impôt : -126 116 €

4. IT PRET SàRL

La quatrième participation, IT PRET SàRL, est détenue à 67,9% par MUTUALIZE CORPORATION SA (société constituée en octobre 2006).

Cette participation a été acquise par rachat de titres en 2016 pour 15 001 €.

Elle a pour objet le courtage en crédits immobiliers, le courtage en opérations de banque et en service de paiement

L'activité de la société IT PRET SàRL peut être analysée comme suit :

L'exercice au 31 décembre 2017 (18 mois) s'est clôturé avec un bénéfice de 332 020 €.

Cette société a obtenu les résultats suivants :
Chiffre d'affaires : 1 563 191 €
Résultat d'exploitation : + 208 564 €
Résultat courant avant impôt : + 194 173 €

INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

Le nombre total d'actions composant le capital social à la date de clôture de l'exercice 2017 est de 131 501 659, inchangé par rapport à fin 2016.

Le Conseil d'Administration rappelle que les actionnaires dont les actions sont détenues depuis plus de deux ans disposent, au titre des actions concernées, de droits de vote doubles. A la fin de l'exercice 2017, aucun actionnaire ne dispose donc de droit de vote double.

ACTIONNARIAT DES SALARIES

L'AG du 17 juin 2016 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une attribution gratuite d'actions de la société au profit de salariés et dirigeants de la Société et à augmenter corrélativement, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal qui ne pourra excéder 20 % du capital social, par prélèvement sur les réserves disponibles de la société à l'expiration de la période d'acquisition de ces actions gratuites rendant leur attribution définitive.

L'attribution gratuite des actions nouvelles à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition, dont la durée minimale est fixée à deux ans. Pendant cette période, les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions qui leur auront été attribuées et les droits résultant de cette attribution seront incessibles.

En cas de licenciement pour motif personnel ou de démission pendant cette période d'acquisition, les bénéficiaires perdent leurs droits à l'attribution gratuite des actions.

L'autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois à compter du 17 juin 2016. Elle reste donc valable jusqu'au 16 août 2019.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L441-6-1 al.1 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

| Date échéance | Solde des dettes fournisseurs à 30 jours | Solde des dettes fournisseurs à 60 jours | Solde des dettes fournisseurs à 90 jours | Solde des dettes fournisseurs à 91 jours et plus |
|-------------------------------|---|---|---|---|
| Exercice au 31.12.2017 | 37 k€ | - | - | 250 k€ |
| Exercice au 31.12.2016 | 220 k€ | - | - | - |

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS - UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 78 775 € contre 127 522 € au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 115 554 € contre 157 161 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 401 574 € contre 568 170 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à – 286 021 € contre – 411 010 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 115 415 € contre 45 316 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 44 397 € contre 11 422 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 2 contre 1 au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que la société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de -639 967 €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -925 987 € contre –451 275 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de – 358 743 €, et en l'absence d'impôt sur les bénéfices, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 1 284 731 € contre une perte de 765 488 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 289 958 € contre 1 892 822 € pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R225-102 du Code de commerce.

INFORMATIONS SOCIALES

L'effectif total au 31 décembre 2017 s'élève à 2 personnes.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1 284 731 € au compte "report à nouveau".

SITUATION DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, de telle sorte que l'Assemblée Générale aura à se prononcer sur les conséquences de cette situation. Cette décision relevant de la compétence d'une Assemblée Générale Extraordinaire, nous vous invitons à vous reporter à notre rapport sur les augmentations de capital proposées.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 360 919 €, correspondant à un abandon de créance à caractère financier non déductible fiscalement.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2017 dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Monsieur Jean FOLTZER, administrateur, est gérant de la société civile FOLTZER-FLACH et ASSOCIES, co-gérant de la SARL AUDITEX REVISEURS, gérant de la SCI CAJE, gérant de la Sarl JEFPAR et Président d'EUROCLASS IPO.

Francis LIMON, administrateur, est gérant de la SCP LIMON ROCQUES DESVALLEES

Stéphane LAPORTE, administrateur, est gérant de la SàRL Stéphane Laporte Conseil.

Xavier AZALBERT, administrateur et Président du Conseil d'Administration, est titulaire des mandats suivants :

| Nom de la société | Forme juridique de la Société | Fonction | Pays |
|----------------------------------|-------------------------------|----------------|-----------|
| SIP SA (administrateur de Valgo) | SA | Administrateur | Française |
| Aménagement Antibes les Pins | SAS | Président | Française |
| Aménagement Jardins d'Europa | SAS | Président | Française |
| Acr | SARL | Gérant | Française |
| SAS Eco-Applications | SAS | Président | Française |
| SAS E-Square | SAS | Président | Française |
| MUTUALIZE CORPORATION | SA | Président | Française |
| Dial once holdings limited | ltd | Director | Irlande |
| Dial Once IP Limited | ltd | Director | Irlande |

Il exerce depuis le 11 février 2016 les fonctions de Président Directeur Général dans la société. Depuis le 25 mars 2016, il est le représentant permanent de la société MUTUALIZE CORPORATION, Président des filiales S.D.A.U.G. France et SHOPPER UNION France.

Il est également le gérant des filiales IT PRET et I PRET.

Monsieur François VUYLSTEKE, administrateur depuis le 27 janvier 2017, est gérant de la SàRL MARINE LNG, de la SCI T.E.A.M. et de la SàRL SEGUNUS.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Monsieur Stéphane LAPORTE a présenté sa démission de son mandat d'administrateur courant 2018. Il n'est pas proposé à l'Assemblée de lui nommer un successeur.

DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Un tableau récapitulatif des délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital est joint au présent rapport.

Il vous sera en outre donné lecture du rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur l'utilisation de ces délégations.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET SITUATION DE LEURS MANDATS

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports de votre Commissaire aux comptes vous seront présentés.

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant étant arrivés à leur terme de 6 exercices lors de l'Assemblée statuant sur les comptes annuels 2017, il vous est proposé de procéder à la nomination des commissaires aux comptes pour une nouvelle période de 6 exercices.

Il vous est proposé la nomination de la société ALSACE CONSEILS, 57 rue Lavoisier, 68200 MULHOUSE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.

Les nouvelles dispositions en vigueur nous dispensent de nommer un Commissaire aux Comptes suppléant si le Commissaire aux Comptes titulaire exerce sous forme de société, ce qui serait le cas

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration